

Avis n°20-124080

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/20-124080/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **76, 27**

Annonce No **20-124080**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sotteville-lès-Rouen.

Correspondant : Mme PANE Luce, Maire, place de l'hôtel de Ville B.P. 19 76301 Sotteville-lès-Rouen
Cedex adresse internet : <http://www.sotteville-les-rouen.fr> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réhabilitation du gymnase ferdinand buisson d'une surface de 1.063 m2, conformément aux articles L 2430-1 et suivants du code de la commande publique.

Catégorie de services : 12.

CPV - Objet principal : 71240000.

Lieu d'exécution : gymnase Ferdinand Buisson, rue Paul Marius Vallée, 76300 Sotteville-lès-Rouen.

Code NUTS : -FRD22.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

procédure de passation du marché : procédure adaptée restreinte en vertu des articles L2123-1 1°), R2131-12 2°) et R2142-15 du code de la commande publique (Cp).

Décomposition de la mission de maîtrise d'oeuvre :

Éléments de mission de base : aps, apd, pro, act visa det Aor.

Éléments de mission complémentaire : diag, ssi, opc et PE (Engagement objectif performance énergétique)

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réhabilitation du gymnase ferdinand buisson d'une surface de 1.063 m2, conformément aux articles L

2430-1 et suivants du code de la commande publique.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : les candidats pourront utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents figurent dans le dossier de la consultation.

ou :

Le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Dume) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type, en lieu et place des documents relatifs à la candidature mentionnés ci-dessus. Ce DUME sera mis à disposition sur le profil de l'acheteur.

Situation juridique - références requises : lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (Dc1 ou forme libre) ;

Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (Dc1 rubrique F1) ;

La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière - références requises : déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (Dc2, ou forme libre).

Attestation d'assurance professionnelle couvrant les risques responsabilité civile et responsabilité décennale

si pour une raison justifiée l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement

indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de suivi de chantier

certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants

une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Toutefois, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services seront prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 2.

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : critères de sélection des candidatures :

Critère 1 : Qualité de la production architecturale : 30 points

critère 2 : Compétences spécifiques au sein de l'équipe (notamment dans le domaine architectural et de la performance énergétique) : 30 points

critère 3 : Références représentatives (en termes de complexité) : 20 points

critère 4 : Degré d'expérience de la candidature : 10 points

critère 5 : Moyens humains dédiés au suivi de chantier : 10 points.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- critère 1 : qualité de l'offre technique : 70 %;

- critère 2 : adéquation du prix avec la complexité et l'étendue de la mission à réaliser : 30 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 6 novembre 2020, à 12 heures.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-13.

Renseignements complémentaires : les questions des candidats devront être posées au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures, via le profil d'acheteur à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_zUD3rnlXmD

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Gratuité du retrait des dossiers de consultation.

Le dossier de consultation des entreprises est directement téléchargeable sur le profil d'acheteur à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_zUD3rnlXmD

Il est demandé aux candidats de communiquer leurs coordonnées à l'occasion du retrait afin qu'ils puissent recevoir les modifications et/ou des informations complémentaires éventuelles.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 octobre 2020.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, tél. : 02-32-08-12-70, courriel : Greffe.ta-rouen@juradm.fr.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 1°) le référé précontractuel (CJA, art. L. 551-1 et suivants) depuis le début de la procédure de passation du marché jusqu'à la signature du contrat.



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

2°) le référé contractuel (CJA, art. L. 551-13 et suivants) : après la signature du contrat dans un délai de 31 jours à compter de la publication au JOUE (Journal officiel de l'union européenne) de l'avis d'attribution du contrat.

3°) le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-Et-Garonne " (ce Ass 04 avril 2014 Département de Tarn-Et-Garonne n°358994), peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de la publication au JOUE (Journal officiel de l'union européenne) de l'avis d'attribution du contrat.

4°) le recours pour excès de pouvoir (CJA, art. R 421-1) contre les clauses réglementaires du contrat, dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.